



COMMUNE : **185 GENISSAC**  
 ARRONDISSEMENT : **33 LIBOURNE**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC COUTRAS-RAUZAN**

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2026

FINANCES PUBLIQUES

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**II – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits références 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	(col. 4 x col. 2)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 581 752	40,11	109,31	1 602 000	642 562	41,21	660 184
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	90 207	52,59	137,79	89 700	47 173	54,04	48 474
Taxe d'habitation (TH)	178 912	12,98	51,71	142 800	18 535	13,34	19 050
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	708 270		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)							727 708

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10	11
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit total souhaité	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	727 747	44,21	41,21	660 184
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	708 270	54,04	54,04	48 474
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		13,34	13,34	19 050
				Total
				708 270

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

**III – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
		29 898		11 965	0	405	56 484	11

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	98 752
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026				

Le 13/04/2026  
 Pour la Commune,  
 Mairie de Génissac  
 Le Maire,

**Emeline BOURDAT BRISSEAU**

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des

Envoyé en préfecture le 06/05/2026  
 Reçu en préfecture le 06/05/2026  
 Publié le  
 ID : 033-213301856-20260413-D202638BIS-DE





COMMUNE : 185 GENISSAC  
 ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC COUTRAS-RAUZAN

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	985
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2 112
c. Locaux industriels	330
d. Logements sociaux et longue durée	8 538
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	>>>
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotations pour perte de THLV	>>>
b. Dotations pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	58 614
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	36 324
a. Par le conseil municipal	119
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Résidences secondaires et assimilées	91 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	51 200
c. Correction des bases THRS	-19 659
d. Correction des bases THLV	-17 504
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	29 898

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,091076
d. Taux FB commune 2020	21,09
e. Taux FB département 2020	17,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,44	4,29	113,60	109,31
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	57,61	6,24	144,03	137,79
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,50	9,54	61,25	51,71
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,48
b. Taux maximum de la majoration	1,75

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	31,26
--	-------

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 033-213301856-20260413-D202638BIS-DE



31,26